

LUCIBEL SA

COMPTES ANNUELS 2019



Collège Pierre Olivier Malherbe, Chateaubourg (France)



GHM - Les Portes du Sud, Vénissieux (France) - Cabinet AIA LIFE DESIGNERS



Cap M&S Etudes, Gaillac (France)



Caisse d'Épargne, Valence (France) - Cronos

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

1. BILAN	83
2. COMPTE DE RESULTAT	84
3. SITUATION NETTE	85
4. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS	86
GENERALITES	86
Note 1 Principes et méthodes comptables	87
Note 2 Faits marquants de l'exercice	89
NOTES RELATIVES AU BILAN	91
Note 3 Immobilisations incorporelles	91
Note 4 Immobilisations corporelles	91
Note 5 Immobilisations financières	92
Note 6 Stocks et en-cours	93
Note 7 Clients et comptes rattachés	93
Note 8 Autres créances	94
Note 9 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	94
Note 10 Capitaux propres	95
Note 11 Autres fonds propres	97
Note 12 Provisions pour risques et charges	98
Note 13 Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	98
Note 14 Emprunts et dettes financières diverses	99
Note 15 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99
Note 16 Dettes fiscales et sociales	99
Note 17 Autres dettes	100
NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	101
Note 18 Chiffre d'affaires	101
Note 19 Autres produits d'exploitation	101
Note 20 Achats consommés	101
Note 21 Charges externes	102
Note 22 Effectifs et charges de personnel	103
Note 23 Dotations et reprises aux amortissements et provisions	104
Note 24 Résultat financier	104
Note 25 Résultat exceptionnel	105
Note 26 Impôts	105
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	106
Note 27 Engagements hors bilan	106
Note 28 Evénements postérieurs à la clôture	107
Note 29 Transactions avec les parties liées	107
Note 30 Honoraires des commissaires aux comptes	108
Note 31 Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	109
Note 32 Tableau des filiales et des participations	110

1. BILAN

ACTIF - Données en K€	Notes	Brut 31/12/2019	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	3	2 877	(1 989)	888	1 425
Immobilisations corporelles	4	988	(534)	454	2 017
Immobilisations financières	5	18 351	(10 132)	8 219	10 444
Total de l'actif immobilisé		22 216	(12 655)	9 561	13 886
Stocks et en-cours	6	2 583	(599)	1 984	2 224
Créances clients et comptes rattachés	7	2 797	(2 334)	463	1 200
Autres créances	8	4 488	(834)	3 654	3 558
Valeurs mobilières de placement & disponibilités	9	455		455	568
Charges constatées d'avance		175		175	116
Total de l'actif circulant		10 498	(3 767)	6 731	7 666
Ecarts de conversion actif				-	2
Total de l'actif		32 714	(16 422)	16 292	21 554

PASSIF - Données en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital social		14 193	14 193
Primes d'émission		42 784	42 784
Report à nouveau		(49 130)	(37 766)
Résultat de l'exercice		(5 175)	(11 364)
Subventions d'investissement		15	25
Provisions réglementées		151	142
Total des capitaux propres	10	2 838	8 014
Autres fonds propres	11	1 185	1 495
Provisions pour risques et charges	12	347	362
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13	735	1 318
Emprunts et dettes financières diverses	14	5 991	7 288
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	1 644	1 588
Dettes fiscales et sociales	16	762	896
Autres dettes	17	2 790	592
Total des dettes		11 922	11 682
Ecarts de conversion passif			1
Total du passif		16 292	21 554

2. COMPTE DE RESULTAT

Données en K€	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires net	18	8 594	5 579
Autres produits d'exploitation	19	551	1 611
Total produits d'exploitation		9 145	7 190
Achats consommés	20	(4 454)	(2 586)
Autres achats et charges externes	21	(2 722)	(2 434)
Impôts, taxes et versements assimilés		(258)	(252)
Charges de personnel	22	(3 809)	(3 753)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	23	(1 004)	(629)
Autres charges d'exploitation		(49)	(66)
Total charges d'exploitation		(12 296)	(9 719)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 151)	(2 529)
RESULTAT FINANCIER	24	(1 855)	(8 918)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(5 006)	(11 448)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25	(514)	(339)
Impôts sur les bénéfices	26	345	422
RESULTAT NET		(5 175)	(11 364)

3. SITUATION NETTE

Données en K€ (sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subv. d'investiss ¹	Prov. réglementées	Total
Au 31 décembre 2017	10 519 961	10 520	40 836	(35 800)	(1 966)		117	13 707
Augmentation de capital résultant de la souscription de 1 548 535 actions au prix de 1€	1 548 535	1 549	688	-	-		-	2 236
Augmentation de capital résultant de la souscription de 2 000 000 actions au prix de 1€	2 000 000	2 000	1 197	-	-		-	3 197
Augmentation de capital résultant de l'incorporation de 62 500 actions au prix de 1€	62 500	63	30					93
Augmentation de capital résultant de la souscription de 62 500 actions au prix de 1€	62 500	63	33					95
Affectation de résultat	-	-	-	(1 966)	1 966		-	-
Subvention d'investissement						25		25
Dotation aux provisions réglementées	-	-	-	-	-		25	25
Résultat net de la période	-	-	-	-	(11 364)		-	(11 364)
Au 31 décembre 2018	14 193 496	14 193	42 784	(37 766)	(11 364)	25	142	8 014
Affectation de résultat	-	-	-	(11 364)	11 364			-
Subvention d'investissement						(10)		(10)
Dotation aux provisions réglementées	-	-	-				9	9
Résultat net de la période	-	-	-		(5 175)			(5 175)
Au 31 décembre 2019	14 193 496	14 193	42 784	(49 130)	(5 175)	15	151	2 838

4. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

GÉNÉRALITÉS

Informations relatives à l'entreprise

Lucibel S.A. (« la Société » ou « Lucibel ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en août 2008.

La Société et ses filiales sont spécialisées dans le développement, la promotion et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions/ technologiques innovantes d'éclairage LED destinées aux réseaux de distribution généralistes et spécialisés et aux entreprises. La Société se diversifie également dans d'autres domaines d'application de la LED comme la communication par la lumière où la Société est pionnière dans l'industrialisation et la commercialisation du LiFi (accès à Internet par la lumière) et le bien-être.

Lucibel SA comprend deux établissements, l'un à Rueil Malmaison et l'autre, le siège social situé à Barentin (Normandie). La Société emploie 60 collaborateurs au 31 décembre 2019 et a généré un chiffre d'affaires de 8,6 M€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Elle a également deux autres implantations géographiques, une à Olivet qui gère l'activité luminaires sur pied et une à Lorient qui regroupe la force commerciale dédiée aux clients de l'ouest de la France.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de la Société sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation, et ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Financement et continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice 2019, les besoins de financement de la Société ont été principalement couverts par la vente d'une partie du site de Barentin pour 4 075 K€.

Au 31 décembre 2019, la Société dispose d'une trésorerie brute de 455 K€ et des capitaux propres de 2 838 K€. Les capitaux propres étant inférieurs à la moitié du capital social, la société dispose d'un délai de 2 ans afin de les reconstituer, soit avant le 31 décembre 2022.

A cette date, le montant des avances conditionnées remboursables perçues par la Société, classées en autres fonds propres, et l'endettement bancaire s'élèvent respectivement à 1 185 K€ et 735 K€ dont un montant total à plus d'un an de 1 298 K€.

Pour poursuivre son développement et financer son activité, la Société cherche à mettre en place de nouveaux financements. Elle a notamment étudié la possibilité de financer ses stocks en s'appuyant sur de nouveaux partenaires financiers mais le processus en cours a été ajourné en raison de la crise du COVID-19. La Société a donc sollicité la mise en place d'un Prêt Garenti par l'Etat auprès du CIC à hauteur de 500 K€ qui lui a été accordé fin avril 2020. Ce même dispositif a été activé par Procédés Hallier et Lorenz Light Technic, filiales de la Société, respectivement à hauteur de 500 K€ et 600 K€.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

NOTE 1 - Principes et méthodes comptables

1.1. Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits.

Lucibel offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux d'une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois au titre de laquelle la Société comptabilise dans ses comptes une provision pour garantie clients.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Ces immobilisations correspondent principalement à des brevets, licences et logiciels acquis et aux frais de développement engagés par la Société en vue de la production de solutions et produits nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement, sa rentabilité ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des solutions, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les dépenses ont été comptabilisées. La Société a déclaré en 2019 un crédit d'impôt recherche de 97 K€ et un crédit d'impôt innovation de 7 K€. Compte tenu du fait que Lucibel SA est en déficit fiscal et de son statut de PME au sens communautaire, la Société demande le remboursement de l'ensemble des crédits impôt recherche et innovation auxquels elle est éligible.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Brevets, frais de recherche et développement.....	1 à 3 ans
Licences et logiciels.....	1 à 3 ans

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition complété le cas échéant d'une évaluation des compléments de prix susceptibles d'être versés en application des protocoles d'accord signés. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement. Les frais d'acquisition des titres de participation sont inscrits à l'actif et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

1.5. Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de marchandises et de composants. Les stocks sont évalués au coût d'achat (coût de transport inclus), calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une dépréciation des stocks est constituée de façon individuelle par produit en fonction de leur valeur de marché, leur obsolescence éventuelle et de leurs perspectives d'écoulement.

1.6. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients. Cette évaluation du risque de non-recouvrement s'applique également aux créances clients cédées par la Société dans le cadre de son contrat d'affacturage et pour lesquelles des difficultés de recouvrement sont identifiées, étant précisé que la société bénéficie également d'un contrat d'assurance de ses créances clients.

1.7. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2019, a également été enregistrée dans le poste Produits constatés d'avance la plus-value sur la cession du site de Barentin. Elle sera reprise sur 10 ans sur la durée de location du site.

1.8. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.9. Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite versées par la Société au titre de l'exercice 2019 s'est établi à 217 K€. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes. Ces engagements ont été évalués à 25 K€ au 31 décembre 2019.

1.10. Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leur valeur de marché, en raison de leurs échéances à court terme et compte tenu des dépréciations constatées, le cas échéant.

1.11. Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs sur soldes monétaires en devises, sont intégralement provisionnés à la clôture.

Les dettes et créances en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euro sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêt des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversions sont inscrites dans des comptes transitoires.

1.12. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, la Société se trouve exposée à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

1.13. Risque de crédit et risque de concentration

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. La Société commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée essentiellement sur la France mais aussi dans une moindre mesure en Europe et Afrique. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes constatées au cours des deux derniers exercices est demeuré maîtrisé et est resté dans les limites anticipées par la direction.

Dans le cadre du développement de son activité en France, la Société a mis en place depuis le mois de février 2011 un contrat d'affacturage lui garantissant la mobilisation d'une partie de son poste clients. Elle bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance. Ces contrats s'appliquent aux clients internationaux à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec la mise en place de crédits documentaires.

1.14. Orientation industrielle

La Société a organisé, depuis le 2nd semestre 2015, la fabrication de l'ensemble de ses produits à forte valeur ajoutée, ou nécessitant une customisation pour s'adapter à la demande des clients, sur son site de production et d'assemblage de Barentin (Normandie), ce qui permet de garantir un haut niveau de qualité, de réduire les délais de production et de diminuer les coûts de transport.

La fabrication des autres produits est confiée à des sous-traitants européens ou asiatiques, permettant ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de l'activité. La plateforme de Barentin gère depuis le 1^{er} semestre 2016, la logistique et effectue également des travaux de recherche et développement.

1.15. Plans d'options de souscription d'actions, de bons de souscription d'action et d'actions gratuites

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de BSPCE ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation des capitaux propres à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires de ces plans, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

Les attributions d'actions gratuites se font soit en allouant des actions propres détenues par la Société, la charge correspondante est alors portée au compte frais de personnel, soit par émission d'actions nouvelles. Dans ce dernier cas, l'augmentation de capital est compensée par un prélèvement sur la prime d'émission.

1.16. Recours à des estimations du management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

NOTE 2 - Faits marquants de la période

L'exercice a été marqué par les faits suivants :

- **Cession du site de Barentin**

En avril 2019, la Société a cédé une partie de son site de Barentin (Normandie) au fonds d'investissement M7 FAF France dans le cadre d'un schéma de « Sale and Lease-back ». Cette opération, qui a permis d'encaisser 4 075 K€, s'est conclue avec un engagement ferme de location du site pendant 10 ans, mais n'est pas assortie d'une option d'achat au terme de la période de location.

Lucibel a cédé les bâtiments et une partie du terrain, pour une superficie totale de 33 007 m² mais a conservé deux parcelles de réserve foncière, pour une superficie totale de 11 957 m² qui pourront faire l'objet d'opérations de promotion immobilière, ou permettre une extension des bâtiments existants en fonction du développement de l'activité sur le site.

Concernant le traitement comptable de la plus-value réalisée sur la cession de ce site, la Société précise qu'elle a décidé de l'étaler sur les 10 ans d'engagement de location, cette plus-value venant compenser en partie les loyers versés. Ainsi, au titre de l'exercice 2019, aucun résultat exceptionnel n'a été dégagé sur cette opération ; une quote-part de cette plus-value a été comptabilisée en autres produits d'exploitation, pour un montant de 179 K€.

- **Acquisition de la société Lorenz Light Technic**

La Société a acquis en avril 2019, 100% des titres de la société Lorenz Light Technic, spécialisée dans le négoce et l'étude de solutions d'éclairage pour la grande distribution.

Pour cette acquisition, le prix payé par Lucibel se décompose de la façon suivante :

- un paiement initial en numéraire de 1 100 K€ intervenu le 11 avril 2019 ;
- trois compléments de prix correspondant à :
 - 60% du résultat net de la société Lorenz Light Technic au titre de son exercice clos le 31 mars 2019, soit 191 K€ sur la base des résultats définitifs, payés en juillet 2019.
 - 30% du résultat net de la société Lorenz Light Technic au titre de son exercice clos le 31 décembre 2019 (exercice comptable du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019), soit 85 K€ sur la base des résultats définitifs.
 - 20% du résultat net de la société Lorenz Light Technic au titre de son exercice clos le 31 décembre 2020 (exercice comptable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020) : ce complément de prix a été évalué à 90 K€ sur la base du budget prévisionnel de 2020.

Le jour du closing, la société Lorenz Light Technic disposait d'une trésorerie, nette de toute dette bancaire, de 586 K€.

- **Rachat des minoritaires de LuciConnect et dissolution par transmission universelle de patrimoine**

En 2019, la Société a racheté les 30% du capital de LuciConnect détenus par les minoritaires, portant ainsi sa participation à 100%. Pour cette acquisition, le prix payé par Lucibel se décompose de la façon suivante :

- un paiement initial de 75 K€ dont 54 K€ ont été payés en numéraire et le reste en titres Lucibel ;
- un complément de prix correspondant à 2,5% du chiffre d'affaires HT généré par l'activité LuciConnect entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2021. Sur la base des comptes de cette activité au 31 décembre 2019 et d'un budget prévisionnel pour la période allant jusqu'au 30 juin 2021, ce complément de prix a été estimé à 77 K€.

La société Lucibel SA en sa qualité d'associé unique, a décidé la dissolution anticipée de sa filiale LuciConnect et constaté la réalisation effective de la dissolution à compter du 1^{er} novembre 2019. Le tableau ci-dessous présente le bilan de LuciConnect au moment de la fusion :

ACTIF - en K€	31/10/2019	PASSIF - en K€	31/10/2019
Immobilisations corporelles	4	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223
Créances clients et comptes rattachés	189		
Autres créances	43		
Valeurs mobilières de placement & disponibilités	40		
Total de l'actif	276	Total du passif	223

L'actif net repris s'élève à 53 K€ à comparer à la valeur des titres de LuciConnect soit 187 K€. La fusion entraîne donc la reconnaissance d'un mali technique de fusion de 134 K€ comptabilisé en résultat financier.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 3 - Immobilisations incorporelles

Les acquisitions nettes de la période s'élèvent à 129 K€. Elles correspondent principalement aux frais de développement engagés par la Société pour la conception de nouveaux produits LED et procédés associés (122 K€), à des licences et logiciels (7 K€) exploités par les structures de recherche et développement.

En K€	Brevets, Frais de recherche et développement	Licences et logiciels	Fonds de commerce et autres immo. Incorporelles	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2018	2 094	343	311	2 748
Acquisitions	123	6		129
Valeur Brute au 31 décembre 2019	2 217	349	311	2 877
Amortissements au 31 décembre 2018	(998)	(324)	(1)	(1 323)
Dotations	(658)	(8)	(0)	(666)
Amortissements au 31 décembre 2019	(1 656)	(332)	(1)	(1 989)
Valeur nette au 31 décembre 2018	1 096	19	310	1 425
Valeur nette au 31 décembre 2019	561	17	310	888

NOTE 4 - Immobilisations corporelles

En K€	Terrain	Batiment	Mat Outillage industriel et mat labo	Installations générales et agencements	Materiel de manutention	Matériel informatique	Mobilier de bureau	Immo. corp. en cours	Total
Valeur Brute au 31 déc. 2018	326	1 280	391	269	47	113	69	10	2 505
Acquisitions	27	145	37	22		24		92	347
Sorties / reclassements	(266)	(1 425)		(111)				(81)	(1 883)
TUP				19					19
Valeur Brute au 31 déc. 2019	87	0	428	199	47	137	69	21	988
Amortissements au 31 déc. 2018	0	(56)	(231)	(63)	(33)	(62)	(42)	(1)	(488)
Dotations		(17)	(51)	(102)	(7)	(29)	(8)		(215)
Sorties		73		111					184
TUP				(15)					(15)
Amortissements au 31 déc. 2019	0	-	(282)	(70)	(40)	(91)	(50)	(1)	(534)
Valeur nette au 31 déc. 2018	326	1224	160	205	14	51	27	9	2 017
Valeur nette au 31 déc. 2019	87	0	146	129	7	46	19	20	454

Les sorties d'immobilisation constatées sur l'exercice correspondent essentiellement à la vente d'une partie du site de Barentin.

NOTE 5 - Immobilisations financières

En K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2018	12 641	3 184	148	15 973
Acquisitions (1)	1 685	923	106	2 714
Sorties	(51)	-	(98)	(149)
TUP	(187)			(187)
Valeur Brute au 31 décembre 2019	14 088	4 107	156	18 351
Dépréciations au 31 décembre 2018	(5 516)	(9)	(4)	(5 529)
Dotations	(557)	(4 097)		(4 654)
Reprises	51			51
Dépréciations au 31 décembre 2019	(6 022)	(4 106)	(4)	(10 132)
Valeur nette au 31 décembre 2018	7 125	3 175	144	10 444
Valeur nette au 31 décembre 2019	8 066	1	152	8 219

(1) Y compris frais d'acquisition

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des titres de participation s'établit à 8 066 K€ contre 7 125 K€ au 31 décembre 2018.

Les provisions pour dépréciation des titres de filiales déficitaires en 2019 s'élèvent à 6 022 K€. La dotation de 557 K€ enregistrée au cours de l'exercice concerne les titres Cordel et vient compléter celle passée fin 2018 pour 3 648 K€, permettant ainsi de provisionner à 100% les titres de Cordel.

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des créances rattachées à des participations est quasiment nulle. En effet, la Société a décidé de provisionner la totalité des créances de sa filiale Cordel dont la liquidation a été prononcée le 14 janvier 2020.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels de ses filiales, la Société peut être amenée, le cas échéant, à émettre des lettres de confort l'engageant à garantir la continuité d'exploitation de ces structures dans le cas d'une insuffisance de fonds propres à la clôture résultant notamment des pertes enregistrées sur l'exercice.

Au 31 décembre 2019, le poste « *Autres immobilisations financières* » comprend des dépôts et cautionnements dont la valeur s'établit à 111 K€, des prêts dans le cadre de l'obligation des employeurs à l'effort de construction à hauteur de 36 K€, des prêts au personnel à hauteur de 8 K€. Les dépôts et cautionnements ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 4 K€.

NOTE 6 - Stocks et en-cours

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Valeur brute	2 583	2 610
Dépréciations cumulées	(599)	(386)
Valeur nette	1 984	2 224

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2019 s'établit à 1 984 K€ contre 2 224 K€ au 31 décembre 2018. En valeur brute, le stock reste à un niveau comparable. En revanche, en valeur nette la valeur du stock diminue. Cette évolution s'explique par le fait que la Société a décidé de provisionner certains composants de la 1^{ère} génération de sa solution LiFi qui ne pourront plus être utilisés du fait d'une évolution de la technologie. L'impact est de l'ordre de 115 K€ sur le montant des dépréciations enregistrées sur l'exercice.

Le stock comprend à la fois la valeur nette des produits et solutions LED destinés à la commercialisation et la valeur nette des composants utilisés par la société dans le cadre de son activité de production et d'assemblage.

NOTE 7 - Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Valeur brute	2 797	3 226
Dépréciations cumulées	(2 334)	(2 026)
Valeur nette	463	1 200

La diminution du poste « *Créances clients et comptes rattachés* » en valeur brute est essentiellement liée à un meilleur recouvrement des créances commerciales.

La Société a décidé de déprécier des créances commerciales détenues sur ces filiales Lucibel Middle East et Lucibel Africa respectivement à hauteur de 210 K€ et 78 K€, le recouvrement de ces créances étant incertain sur les exercices à venir.

Par ailleurs, pour les créances domestiques, il convient de rappeler que la Société s'appuie sur un contrat d'affacturage de type « confidentiel ». Au 31 décembre 2019, le montant des créances cédées au factor et non recouvrées s'élève à 1 498 K€ contre 982 K€ à fin décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, la valeur brute des créances libellées en devises étrangères est non significative.

NOTE 8 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Personnel et organismes sociaux.	4	14
Etat –Crédit de TVA.		-
Etat – TVA	87	210
Etat - Impôt société - Crédit d'impôts	403	725
Fournisseurs débiteurs groupe		-
Créances et retenue de garantie Contrat d'affacturage	806	374
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	481	469
Débiteurs divers.	133	172
Comptes courants groupe	2 574	2 428
Dépréciations cumulées.	(834)	(834)
Total autres créances	3 654	3 558

La créance sur l'Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts enregistrée à hauteur de 403 K€ au 31 décembre 2019 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale :

- aux créances de crédit impôt recherche, soit une quote-part des CIR 2016 et 2017 (76 K€) et le montant des CIR 2018 (223 K€) et 2019 (97 K€). Le montant du CIR 2018 a été encaissé par la Société en février 2020
- à une créance de crédit impôt innovation (7 K€)

Le poste « *Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage* » représente le montant des réserves constituées chez le factor suite à la cession des créances clients par la Société dans le cadre du contrat d'affacturage (686 K€), ainsi que le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions (120 K€).

NOTE 9 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités détenues en banque sont quasi exclusivement libellées en euros.

Au 31 décembre 2019, la société ne dispose pas de comptes à terme.

NOTE 10 - Capitaux propres

10.1. Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 14 193 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 14 193 496 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 1 euro par action.

Au 31 décembre 2019, 12,4% du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding et 10,1% par le fonds d'investissement Aster Capital. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

La société n'a procédé à aucune augmentation de capital sur l'exercice 2019. En revanche, dans le cadre du rachat des minoritaires de LuciConnect, la Société a décidé de payer le prix des actions à la fois en numéraire et avec les actions auto détenues à savoir 16 868 titres. Au 31 décembre 2019, la Société ne détient plus aucune action, ainsi chaque action en circulation a un droit de vote attaché.

10.2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE » ou « bons »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées. La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le conseil d'administration). Pour les attributions depuis 2016, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2018, huit programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2015 à 2018 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 1 059 500 BSPCE ont été attribués, 291 916 ont été annulés suite au départ des bénéficiaires ou à la non réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques.

En 2019, la Société a mis en place un nouveau programme et a attribué 175.000 BSPCE. Une synthèse des opérations d'émission de BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2017	872 584	4,89
Attribués	180 000	2,60
Exercés	-	-
Annulés	(285 000)	5,87
Solde au 31 décembre 2018	767 584	4,00
Attribués	175 000	1,00
Exercés	-	-
Annulés	(266 334)	4,90
Solde au 31 décembre 2019	676 250	2,86

Au 31 décembre 2019, 416 750 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables à ce jour, avec des prix d'exercice variant de 1 € à 4,55 € suivant les attributions.

10.3. Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Les plans d'attributions d'options de souscription d'actions de 2013 à 2018 sont toujours en cours. 147 750 options ont été attribuées à des prix compris entre 3,75 et 9,50 €. 87 000 ont été annulées suite au départ des bénéficiaires et aucune option n'a été exercée pour ces plans sur les exercices antérieurs.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice et 9 250 options ont été annulées car devenues caduques.

Une synthèse des opérations d'émission d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux options attribuées et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2017	93 250	6,23
Attribuées	-	0
Exercées	-	-
Annulées	(32 500)	5,00
Solde au 31 décembre 2018	60 750	6,88
Attribuées	-	0
Exercées	-	-
Annulées	(9 250)	6,5
Solde au 31 décembre 2019	51 500	6,95

10.4. Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un premier programme d'attribution d'actions gratuites. Au 31 décembre 2016, 54 000 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 1 an, soit du 7 juillet 2016 au 6 juillet 2017 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2018. Du fait du départ d'un salarié, 53.000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition.

En mars 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter, comme le précédent, sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 5% du capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 34 960 AGA, dont 24 960 attributions faites en mars 2017 et 10 000 en avril 2018. Sur la 1^{ère} attribution, 15 160 actions ont été effectivement et

définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 17 mars 2019) et 4 500 AGA ont été annulées du fait du départ de salariés en 2019 avant la fin de la période d'acquisition. Les attributions d'actions gratuites faites en 2018, soit 10 000, sont en cours d'acquisition jusqu'au 3 avril 2020.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2017	23 460
Attribuées	10 000
Acquises	0
Annulées	(3 800)
Solde au 31 décembre 2018	29 660
Attribuées	-
Acquises	15 160
Annulées	(4 500)
Solde au 31 décembre 2019	10 000

NOTE 11 - Autres fonds propres

Les autres fonds propres correspondent à l'avance consentie par la région Normandie pour l'implantation de la Société sur le site de Barentin en 2014, au titre « du soutien régional aux investissements des entreprises ». Cette aide a consisté en l'octroi de deux prêts à taux nul respectivement de 800 K€ et 950 K€. En juin 2018, la Société a obtenu une suspension des remboursements mensuels pendant un an et courant 2019, la Société a obtenu un rééchelonnement de la dette restante à compter du 1^{er} janvier 2020, avec un allègement des mensualités dues sur le 1^{er} semestre 2020. Le tableau ci-dessous présente le nouvel échéancier de cette avance au 31 décembre 2019 :

En K€	Montant initial	Taux d'intérêt effectif	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
Avance Région Normandie	1 750	0%	210	975	0	1 185

Dans le cadre des dispositifs mis en place par la région Normandie suite à la crise sanitaire du COVID-19, le remboursement des avances a été suspendu pendant une période de 6 mois, à compter de mars 2020. Le montant des remboursements sur l'exercice 2020 s'élèvera donc à 67 K€.

NOTE 12 - Provisions pour risques et charges

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2019
Provision pour risque produit	210	96	-	(210)	96
Autres provisions pour risques	152	155	(56)	-	251
Total provisions	362	251	(56)	(210)	347
En exploitation	261	101	(56)	(210)	96
En financier	10	1	-	-	11
En exceptionnel	91	149	-	-	240

La provision pour garantie produits couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par la Société durant la période de garantie (comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse de la nature et de la criticité des défauts identifiés et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour risques correspondent à la meilleure estimation du management des risques de sortie d'actif pour la Société, prenant en compte l'information disponible à la date d'arrêt des comptes. Les coûts réels auxquels la Société pourrait faire face pourraient différer de ces estimations. Ces provisions concernent essentiellement des risques prud'honnaires et un litige avec un fournisseur.

NOTE 13 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2019, les caractéristiques des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, hors découverts bancaires, sont les suivantes :

Libellé	Durée	Montant initial	Début	Fin	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
OSEO / PPA	60 mois +diff. 3 ans	150	19/04/12	30/04/20	15			15
COFACE	Assurance export	67	01/01/14	31/03/20	74			74
CM-CIC / Neuflyze	60 mois	1 500	20/06/15	20/03/20	75			75
BRED	36 mois	396	22/12/17	22/12/20	134			134
CM-CIC	60 mois	570	31/10/18	31/10/23	114	323		437
Intérêts Cœurs					0	0		0
TOTAL		2 683			412	323	0	735

L'emprunt à moyen terme contracté en 2015 auprès des banques CM-CIC et Neuflyze (1.500 K€ de nominal), est sujet à des covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel. L'un d'entre eux (EBITDA) n'est pas respecté au 31 décembre 2019 mais le solde de cet emprunt devant être payé au cours du 1^{er} semestre 2020, la dette résiduelle est exigible à court terme. La Société n'a donc pas demandé un accord de bris de covenant à ses partenaires financiers.

L'emprunt à moyen terme contracté en 2018 auprès de la banque CM-CIC (570 K€ de nominal), est soumis au respect de covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel SA. Ils sont détaillés ci-après :

- Maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ ;
- Résultat d'exploitation positif à compter du 31 décembre 2019 ;
- Maintien d'un ratio Dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur Fonds propres inférieur à 0,5.

Au 31 décembre 2019, au moins l'un des covenants n'est pas respecté mais à la demande de Lucibel, le CIC a signifié son accord en décembre 2019 pour ne pas demander le remboursement anticipé du solde restant dû au 31 décembre 2019, soit 437 K€, malgré le bris de covenant.

Dans le cadre des dispositifs mis en place par les banques suite à la crise sanitaire du COVID-19, la Société a demandé à ses partenaires financiers de suspendre le remboursement des emprunts de la Société pendant 6 mois, pour 3 des 4 emprunts en cours. Les banques CIC et BRED ont donné leur accord et le remboursement sur l'exercice 2020 des dettes bancaires s'élèvera donc à 195 K€.

NOTE 14 – Emprunts et dettes financières diverses

Dans ce poste du bilan, figure le montant des dettes de la Société vis-à-vis de ces filiales. A fin décembre 2019, il s'élève à 5 991 K€ contre 7 288 K€ au 31 décembre 2018.

NOTE 15 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs.	1 326	1 111
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	318	477
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 644	1 588

NOTE 16 - Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes sociales	599	588
Dettes fiscales	163	307
Dettes fiscales et sociales	762	895

Le poste « *Dettes sociales* » intègre les provisions pour congés payés et pour rémunérations variables liées à l'activité 2019 à régler par la Société au cours du 1^{er} semestre 2020. Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA et au prélèvement à la source à reverser en janvier 2020.

NOTE 17 - Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Clients créditeurs	150	105
Créditeurs divers	294	501
Produits constatés d'avance	2 346	-
Autres dettes	2 790	606

Le poste « *Clients créditeurs* » comprend notamment les remises de fin d'année octroyées aux clients distributeurs de la Société, des acomptes et des avoirs à établir.

Le poste « *Créditeurs divers* » inclut notamment les compléments de prix à verser respectivement dans le cadre du rachat de Lorenz (175 K€) et de LuciConnect (77 K€).

Enfin, le poste « *Produits constatés d'avance* » correspond essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin. La Société a décidé d'étaler celle-ci sur les 10 ans d'engagement de location pris par la Société au moment de la vente. La plus-value reconnue au titre de 2019 qui s'élève à 179 K€ est comptabilisée en Produits d'exploitation tandis que la plus-value résiduelle de 2 279 K€ est comptabilisée en « *Produits constatés d'avance* ».

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 18 - Chiffre d'affaires

La Société opère sur un seul secteur d'activité : le développement et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions d'éclairages de nouvelle génération issues de la technologie LED.

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la Société s'établit à 8 594 K€ contre 5 579 K€ en 2018. 90% du chiffre d'affaires enregistré en 2019 a été réalisé en France (7 761 K€) ce qui confirme le recentrage depuis plusieurs années sur le territoire national. Les ventes réalisées à l'export sur l'exercice écoulé s'établissent à 833 K€.

NOTE 19 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont en nette diminution par rapport à l'exercice 2018, car en 2018, la Société avait enregistré une subvention d'exploitation de 900 K€ au moment de l'acquisition du site de Barentin.

En K€	2019	2018
Production stockée	102	7
Production immobilisée	103	474
Subventions d'exploitation		902
Transferts de charges d'exploitation	64	200
Autres produits	282	28
Autres produits d'exploitation	551	1 611

La production immobilisée correspond à une partie des frais de personnel de recherche portés par la Société. La diminution constatée entre les deux exercices s'explique principalement par des projets de recherche moins conséquents que ceux entrepris sur les exercices antérieurs.

Le poste « *Transfert de charges* » est principalement constitué des reclassements des coûts relatifs aux opérations de restructuration en charges exceptionnelles.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment la quote-part de plus-value sur la cession du site de Barentin reconnue au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 179 K€.

NOTE 20 - Achats consommés

Ce poste se décompose comme suit :

En K€	2019	2018
Achats matières premières	2 295	1 386
Variation de stocks matières premières	(94)	(167)
Achats de marchandises	1 985	904
Droits de douane sur achats de marchandises	44	47
Variation de stocks de marchandises	224	416
Achats consommés	4 454	2 586

La Société achète des composants et matières premières pour pouvoir assurer son activité de production et d'assemblage et également des produits finis lorsqu'elle ne peut en assurer elle-même la production. L'augmentation des achats de matières premières et de marchandises entre les deux exercices est à mettre en perspective avec l'évolution des ventes de marchandises.

NOTE 21 - Charges externes

Les « *Charges externes* » s'établissent sur l'exercice écoulé à 2 722 K€ contre 2 434 K€ en 2018 et se décomposent ainsi :

En K€	2019	2018	Variation	
			En valeur	En %
Achats d'études	73	5	68	1350,1%
Fournitures non stockables et petit équipement	140	262	(122)	-46,4%
Locations mobilières	158	115	43	37,8%
Locations immobilières	328	156	172	110,3%
Charges locatives / entretien des locaux	73	77	(4)	-5,0%
Entretien, réparation, maintenance	118	82	36	43,3%
Assurances	82	73	9	11,7%
Personnel intérimaire ou détaché	37	6	31	516,2%
Honoraires	709	668	41	6,1%
Publicité, catalogues, expositions	120	143	(23)	-16,3%
Frais de Transport	508	416	92	22,1%
Voyages et déplacements - Réceptions	202	261	(59)	-22,5%
Affranchissement / téléphone / internet	112	92	20	22,1%
Services bancaires	32	29	3	10,2%
Autres	30	49	(19)	-38,2%
Autres achats et charges externes	2 722	2 434	288	11,8%

La Société ayant cédé une partie du site de Barentin en avril 2019, elle assume désormais des charges de loyer ce qui explique l'évolution à la hausse des postes « *Location immobilière* », « *Entretien, réparation, maintenance* ».

La baisse enregistrée au niveau du poste « *Fournitures non stockable et petits équipements* » provient d'une meilleure maîtrise de ces postes.

Le poste « *Personnel intérimaire ou détaché* » a légèrement augmenté car la Société a eu recours à quelques intérimaires pour faire face à un accroissement d'activité en production.

Les frais de transport ont également progressé entre les deux exercices ce qui reflète l'évolution de l'activité.

NOTE 22 - Effectifs et charges de personnel

22.1 Effectifs

Au 31 décembre 2019, l'effectif total s'élève à 60 contre 61 en 2018. Cet effectif se répartit selon les catégories suivantes :

	2019	2018
Cadres (cadres dirigeants et autonomes)	31	36
Non cadres et agents de maîtrise	29	25
Total Effectif	60	61

22.2 Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges de personnel, y compris les rémunérations variables liées aux performances et les charges patronales, se sont élevées à 3 809 K€ contre 3 753 K€ en 2018.

Les indemnités de fin de carrière dues aux salariés n'ont pas fait l'objet d'une provision. L'engagement calculé selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O.) s'élève à 25 K€ au 31/12/2019.

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation brut : 0,77 %
- Taux de revalorisation des salaires : 1,5%
- Charges sociales patronales : 45%
- Table de mortalité : INSEE 2013
- Droits conventionnels : l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective si celle-ci est plus favorable que le régime légal. La convention collective appliquée est celle du commerce de gros.
- Départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de la retraite : 67 ans

NOTE 23 - Dotations et reprises sur amortissements et provisions

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se ventilent de la façon suivante :

En K€	2019	2018
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	649	481
Dotations aux provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	1 025	1 333
Dotations aux provisions pour risques et charges	101	234
Sous total dotations aux amortissements et aux provisions	1 775	2 048
Reprises sur provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	(505)	(1 086)
Reprise sur provisions pour risques et charges	(266)	(332)
Sous total reprises aux amortissements et aux provisions	(771)	(1 418)
Total net	1 004	630

Le poste « *Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles* » sur 2019 est principalement constitué d'amortissements des frais de R&D.

NOTE 24 - Résultat financier

En K€	2019	2018
Gains de change	10	19
Reprise de provisions	51	1 445
Produits des immobilisations financières	3 065	-
Autres produits financiers	4	248
Produits financiers	3 130	1 712
Pertes de change	(17)	(20)
Dotations financières aux provisions	(4 654)	(4 203)
Pertes sur créances liées à des participations	(185)	(6 273)
Intérêts et autres charges financières	(129)	(134)
Charges financières	(4 985)	(10 630)
Résultat financier	(1 855)	(8 918)

Sur l'exercice écoulé, les dotations financières aux provisions s'établissent à 4 654 K€ et sont liées à la décision prise par le tribunal de Commerce de Rouen, début janvier 2020, de liquider Cordel, filiale de la Société. Cette liquidation est intervenue à la suite de la déclaration de l'état de cessation des paiements constaté début janvier. La décision de liquidation a conduit la Société à provisionner la totalité des créances rattachées à Cordel à hauteur de 4 097 K€ et à enregistrer une dépréciation complémentaire de 557 K€ sur les titres Cordel afin de les provisionner à 100%.

Les pertes sur créances liées à des participations correspondent à l'impact de la fusion simplifiée avec LuciConnect pour 134 K€ et à la liquidation de Lucibel Benelux pour 51 K€, compensée par une reprise de provision du même montant.

Les intérêts et autres charges financières comprennent des intérêts sur comptes courants pour 93 K€ et des intérêts d'emprunts à hauteur de 22 K€.

Les produits des immobilisations financières comprennent le versement de dividendes par la société Procédés Hallier pour un montant de 3 000 K€ et les intérêts sur les comptes courants des différentes filiales de la Société.

NOTE 25 - Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et/ou dont la survenance est rare.

Sur l'exercice 2019, la perte exceptionnelle nette de 514 K€ correspond essentiellement à :

- des charges exceptionnelles de restructuration à hauteur de 169 K€ ;
- des dotations exceptionnelles aux provisions pour 149 K€, qui comprennent principalement des provisions pour motifs sociaux et pour litiges divers ;
- des dotations exceptionnelles sur certains frais de recherche et développement capitalisés (154 K€) pour lesquels les perspectives de vente ne permettent pas de couvrir les amortissements initialement prévus. La Société a donc décidé par prudence d'enregistrer des amortissements exceptionnels.

NOTE 26 - Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

En K€	2019	2018
Impôts sur les bénéfices	(219)	(220)
Crédits d'impôt	(125)	(202)
Impôts sur les bénéfices	(345)	(422)

Compte tenu de la perte de l'exercice, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au 31 décembre 2019 par la Société. A cette date, la Société dispose de déficits fiscaux cumulés de 42.839 K€ dont 25.834 K€ dans le cadre du régime d'intégration fiscale. Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment ; cependant, le montant du déficit pouvant être déduit d'un bénéfice ultérieur est plafonné à un montant de 1 M€ par année, auquel s'ajoute, le cas échéant, 50 % de la fraction du bénéfice excédant 1 M€.

La Société a comptabilisé en 2019 en produits d'impôts l'économie d'impôt générée par sa filiale Procédés Hallier dans le cadre de l'intégration fiscale pour 219 K€ et l'ensemble des crédits d'impôt auquel elle est éligible, pour un montant global de 125 K€ (CIR et CII), montant comprenant l'ajustement du CIR 2018.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 27 - Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2019, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2018. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

27.1 Engagements de location

Dans le cadre de la cession d'une partie de son site industriel de Barentin, la Société a pris un engagement ferme de location de 10 ans au travers d'un bail ayant pris effet le 8 avril 2019. Le loyer annuel pour les 2 premières années s'élève à 340 K€ HT, puis à 395 K€ HT pour les 8 années suivantes. Une franchise de loyer de 3 mois a été accordée pour la 2^{ème} année.

Au 31 décembre 2019, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 3 507 K€.

La Société loue des bureaux à Rueil-Malmaison au travers d'un bail commercial ayant pris effet le 12 avril 2019 pour une durée de neuf ans, avec possibilité de résiliation anticipée à la fin de chaque période triennale moyennant un préavis de 6 mois. Le loyer annuel hors taxes est de 36 K€.

Au 31 décembre 2019, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 81 K€.

La Société loue des bureaux à Lorient au travers d'un bail commercial ayant pris effet le 1^{er} octobre 2019 pour une durée de neuf ans avec possibilité de résiliation anticipée à compter du 1^{er} avril 2020 moyennant un préavis de 6 mois. Le loyer annuel hors taxes est de 6 K€.

Au 31 décembre 2019, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 4,5 K€.

La Société loue également des bureaux à Olivet au travers d'une convention d'occupation précaire signée avec la Métropole d'Orléans, ayant pris effet le 1^{er} avril 2019 et renouvelable chaque année. Le loyer annuel hors taxes est de 8 K€.

Au 31 décembre 2019, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de cette convention s'établissent à 1,4 K€, la surface occupée ayant été réduite à compter du 1^{er} février 2020.

Enfin, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les redevances versées en 2019 par la Société dans le cadre de ses contrats se sont établies à 139 K€.

27.2 Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place de deux emprunts bancaires, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 13. Par ailleurs, pour ces mêmes emprunts, la Société a nanti au profit des établissements de crédit concernés :

- CM-CIC et Neuflyze, 50% des titres de Procédés Hallier. Le montant restant à rembourser s'élève à 75 K€ à la clôture de l'exercice ;

- CM-CIC, 25% du capital de Procédés Hallier. Au 31/12/2019, il reste 437 K€ à rembourser sur cet emprunt destiné à refinancer l'acquisition des titres de la société Confidence et dont le montant initial était de 570 K€.

27.3 Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclair

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclair en 2015 et 2016, la Société a reçu dans l'attente du paiement complet du prix de cession le nantissement de l'ensemble des titres cédés.

27.4 Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclair

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclair portant sur un montant global HT de 562 K€. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclair rembourse progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif généré sur le semestre courant. Aucun remboursement n'est intervenu au 31 décembre 2019. La clause de meilleure fortune est plafonnée à 332 K€.

Au 31 décembre 2019 la Société ne bénéficiait pas d'autres engagements donnés ou reçus significatifs.

NOTE 28 - Evénements postérieurs à la clôture

- **Liquidation de la société Cordel, filiale de la Société**

La Société, lors d'un conseil d'administration qui s'est tenu le 9 janvier 2020 a décidé de cesser le soutien financier à sa filiale Cordel, détenue à 100% et spécialiste de l'éclairage de commerces. Depuis le 2nd semestre 2017, cette filiale était confrontée à des difficultés croissantes notamment sur le plan opérationnel. Malgré les mesures prises par la société mère pour restructurer cette filiale et malgré le soutien financier apporté depuis plusieurs mois (avance en compte courant d'environ 4,1 M€), les difficultés se sont aggravées au cours du dernier trimestre 2019 ce qui a conduit la direction de Cordel à déclarer l'état de cessation des paiements le 10 janvier 2020 auprès du Tribunal de Commerce de Rouen. Ce dernier a prononcé la liquidation directe de la société Cordel le 14 janvier 2020. L'impact dans les comptes de la Société a été pris en compte au 31 décembre 2019 avec une provision à 100 % des titres (lesquels étaient déjà en grande partie provisionnés) et des créances sur cette filiale.

- **Crise sanitaire du COVID 19**

Dès l'annonce des mesures de confinement par le gouvernement, la Société a décidé de placer la majeure partie de son personnel en chômage partiel. En effet, la crise du corona virus a eu un effet immédiat sur les clients de la Société qui ont annulé ou reporté leurs commandes. Les deux établissements de la Société sont concernés et seuls quelques effectifs administratifs ont été maintenus pour répondre à certains impératifs (gestion de la paye, comptabilité, service client, recouvrement des créances, ...).

La Société a activé l'ensemble des dispositifs mis en place par le gouvernement : report d'échéances bancaires pendant 6 mois, suspension des remboursements de l'avance consentie par la Région Normandie, report de paiement des charges sociales du 5 avril, négociation de prêt de trésorerie garanti par l'Etat.

NOTE 29 - Transactions avec les parties liées

29.1 Rémunération des dirigeants et administrateurs

Les principes de rémunération et avantages assimilés alloués au Président du conseil d'administration et au Directeur général délégué ont été définis au cours du conseil d'administration du 26 avril 2019 et ont été revus lors du conseil d'administration du 9 janvier 2020, en ce qui concerne l'arrêté des rémunérations variables dues au titre de 2019.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 515 K€ en 2019 contre 569 K€ en 2018.

30.000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au cours de l'exercice au prix d'exercice de 1 €.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux excepté pour Monsieur Brepson, Directeur Général Délégué de Lucibel SA en cas de révocation sans juste motif ou de non renouvellement du mandat à son échéance (50 K€). Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

29.2 Informations concernant les parties liées et entreprises liées

Le tableau ci-dessous ne présente que les transactions résultant d'une convention règlementée, les autres transactions avec les parties liées ayant été conclues aux conditions normales de marché.

31/12/2019 - En K€, net	Société actionnaire (Etoile Finance)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15
Charges d'exploitation	(150)

NOTE 30 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société pris en charge au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 135 K€ au titre de leur mission et se décomposent ainsi :

2019	LUCIBEL
01 AUDIT ASSISTANCE	67
- Certification des comptes	63
- Autres missions	4
ERNST & YOUNG	68
- Certification des comptes	63
- Autres missions	5
TOTAL	135

NOTE 31 - Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

31.1 Créances

31/12/2019 - en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	4 107	4 107	
Prêts	44	8	36
Autres immobilisations financières	112		112
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	2 432		2 432
Autres créances clients	365	365	
Personnel et comptes rattachés	4	4	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	491	491	
Groupe et associés	2 574	87	2 487
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	481	236	245
Débiteurs divers	938	821	117
Charges constatées d'avance	175	175	
TOTAUX	11 723	6 294	5 429

31.2 Dettes

31/12/2019 - en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	735	338	397	
Avances conditionnées	1 185	210	975	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 644	1 644		
Personnel et comptes rattachés	293	293		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	306	306		
Etat et autres collectivités publiques	163	163		
Groupe et associés	8 991	8 991		
Autres dettes	444	294	150	
Produits constatés d'avance	2 346	313	983	1 050
TOTAUX	16 107	12 552	2 505	1 050

NOTE 32 - Tableau des filiales et participations

	Capital (en devises locales)	Capitaux propres (i)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et Avances (ii) consentis et non encore remboursés (K€)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
1 – Filiales (Plus de 50% du capital détenu)											
Diligent Factory (Chine)	KRMB 4 503	17	100%	500	-	-	-	8	(41)	-	
Lucibel Asia	KHKS			50							Société en cours de liquidation
Lucibel Suisse	K CHF 1100	(192)	100%	902	-	10	-		()	-	Au 31 décembre 2019 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 10
Cordel	K€ 120	(3 356)	100%	4 205	-	4 097	-	6 810	(1 814)		Au 31 décembre 2019 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 4 097
Procédés Hallier	K€ 18	7 475	100%	6 533	6 533	(4.072)	-	2 161	541		
Lucibel Africa	KMAD 1 000	(157)	80%	73	-	11	-	317	(85)		
Line 5	K€ 10	(675)	100%	10	-	1 004	-	925	22		Au 31 décembre 2019 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 615
Lorenz	K€ 20	1 522	100%	1 533	1 533	-	-	3 257	284		
2 – Participations (10% à 50% du capital détenu)											
SLMS	K€ 500	(512)	50%	250	-	104	-	0	(5)		Au 31 décembre 2019 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 101
Citéclair	K€ 100		20%	24	-	-	-				Chiffres non disponibles
Lucibel Middle East	KAED 100	(1 554)	40%	8	-	29	-	250	(165)		

(i) Y compris résultat de l'exercice

(ii) Y compris le cas échéant, les comptes courants et débiteurs divers